

de la foi catholique, il est bien à craindre qu'il ne se repente jamais. L'abbé Kowalski, fondateur de la secte des Maria-vites en Pologne, après s'être d'abord rétracté à Rome, est revenu à ses anciens errements et d'une façon tellement obstinée que le pape a dû le frapper. Egalement, il a fulminé la même peine contre tous les prêtres polonais qui suivaient Kowalski et n'auraient pas fait, dans les vingt jours, leur soumission à leur Ordinaire respectif. Enfin, en Italie, l'ex-abbé Murri, prêtre apostat, puis député, mais non réélu à la dernière Chambre italienne, s'est vu frapper de la même peine. Le Saint-Office nous apprend ces jours-ci que le prêtre Vacher, qui faisait voir des hosties consacrées prétendues sanglantes et donnait ce prodige en confirmation de ses erreurs, a été, lui aussi, frappé de l'excommunication majeure.

Le tribunal de la Rote a commencé à fonctionner dans les derniers mois de l'année 1908, et le nombre des sentences qu'il a rendues depuis se monte à 138, dont 54 pour l'Italie, 33 pour la France, 13 pour l'Allemagne et les autres pour des pays divers. Il est à remarquer que les causes qui viennent de France se rapportent, dans la plupart des cas, aux annulations de mariage, 30 sur 33; tandis que sur les 54 causes italiennes, il n'y en a que 15 pour le même objet. Par contre, celles qui regardent les intérêts matériels provenant de conflits de juridiction sont très nombreuses. Toute juridiction spirituelle suppose des intérêts matériels en jeu et c'est en général les seconds qui donnent occasion de porter la cause à la Rote.

Enfin, il faudrait donner une mention spéciale aux créations d'archevêchés, évêchés, vicariats et préfectures, qui ont eu lieu pendant les dix premières années de ce pontificat. Nous trouvons ainsi 18 archevêchés, soit nouveaux c'est-à-dire créés directement, comme Simla, soit évêchés élevés à la dignité métropolitaine; 57 évêchés nouveaux; 36 vicariats apostoliques,